



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

INTERNATIONALER VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW PLANT VARIETIES

CONSEIL

Cinquième réunion

qui se tiendra à Genève, Suisse,
les 13, 14 et 15 octobre 1971

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le Président
2. Admission des observateurs
3. Adoption de l'ordre du jour (document UPOV/C/V/1)
4. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil (document UPOV/C/IV/17)
5. Rapport succinct du Président sur les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail consultatif
6. Rapport annuel pour 1970 (document UPOV/C/V/2)
7. Rapport financier et rapport du Gouvernement suisse concernant la vérification des comptes de l'exercice 1970 (documents UPOV/C/V/3 et 4)
8. Programme et budget pour 1971, ainsi que propositions relatives aux contributions des Etats membres (documents UPOV/C/V/5 et 6)
9. Proposition concernant l'organisation d'un symposium sur la protection des droits d'obtenteur en 1972 ou en 1973

N.B. La première séance débutera le 13 octobre à 10 heures
au siège de l'UPOV, 32, chemin des Colombettes, Genève.

10. Conférence diplomatique en vue d'une revision de la Convention (document UPOV/C/V/16)
 - a) dispositions à modifier
 - b) date et lieu de la conférence
11. Adhésion de la Suède
12. Dénominations variétales
 - a) échange des dénominations variétales
 - b) classes aux fins de la nomenclature (annexe aux Principes directeurs provisoires pour les dénominations variétales - document UPOV/C/V/10)
 - c) observations de l'ASSINSEL et de la CIOFORA au sujet des Principes directeurs provisoires pour les dénominations variétales (document UPOV/C/V/12)
13. Groupes de travail techniques
 - a) rapports du Président coordonnateur et des Présidents
 - b) propositions en vue de l'établissement de principes directeurs pour l'harmonisation des essais, y compris un système uniforme pour l'appréciation des caractères variétaux (document UPOV/C/V/14)
 - c) propositions concernant les travaux futurs (y compris la priorité de certains genres et espèces)
 - d) élection du Président coordonnateur et des Présidents pour la prochaine période triennale
14. Utilisation en commun des centres d'essais et autres mesures communes (article 30, alinéa 2) de la Convention)
15. Harmonisation des taxes à payer par l'obtenteur aux autorités compétentes pour les demandes de protection, les essais et les octrois du droit d'obtenteur (document UPOV/C/V/15)
16. Harmonisation des listes des espèces bénéficiant de la protection dans les Etats membres (document UPOV/C/V/11)
17. Harmonisation de la durée de protection (document UPOV/C/V/1)
18. Rapports concernant les progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique, établis par
 - a) les Etats membres
 - b) les Etats signataires
 - c) les Etats intéressés

19. Election du Président du Conseil
20. Date de la prochaine réunion
21. Questions diverses

/Fin du document/